

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice – générale / Secr.-trésorière de la susdite municipalité;

RÈGLEMENT # 226-44 – Article 2.2.12 – Camions de cuisine – tarifs de location

QUE le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

AVIS PUBLIC est en outre donné;

QUE ce règlement est entré en vigueur le jour de la publication d'un avis, soit le 19 avril 2021;

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit 8:30 à 12:00 et 13:00 à 16:30 heures.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 19 avril 2021.

Signé : Me Louis-Philippe Caron

Me Louis-Philippe Caron,
Greffier